

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE N'DALI

*Consultant*

Dr Roch A. HOUNGNIHIN

*(Socio-Anthropologue)*

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

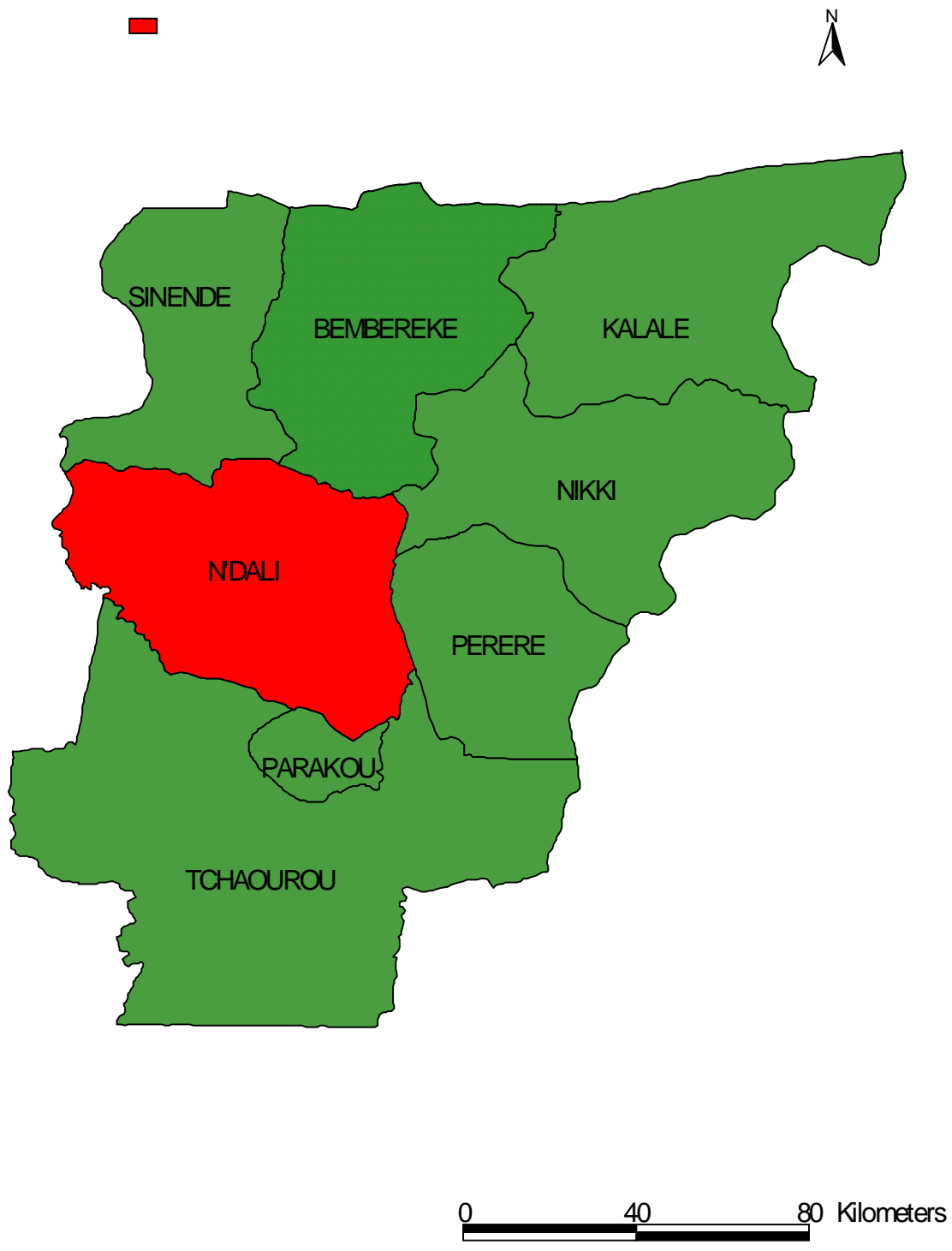
*Avril 2006*

# **MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE N'DALI**

## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos sincères remerciements à la Mission de Décentralisation et au Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour la confiance placée en nous dans le cadre de la réalisation de l'étude monographique de la Commune de N'Dali.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux responsables des services techniques, aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.



**LA COMMUNE DE N'DALI DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU**

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	6
<b>INTRODUCTION .....</b>	7
<b>CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE .....</b>	8
1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF .....	8
1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE .....	11
<b>CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE .....</b>	13
2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL.....	13
2.2. LE POUVOIR MODERNE .....	14
2.3. LA FEMME DANS LA SOCIETE BAATONU DE N'DALI .....	15
<b>CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	16
3.1. L'AGRICULTURE .....	17
3.2. ELEVAGE ET PECHE .....	20
3.3. LE COMMERCE .....	22
3.4. L'ARTISANAT .....	24
3.5. LA TRANSFORMATION.....	25
3.6. LE TOURISME .....	25
3.7. INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE TRANSPORT.....	26
<b>CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX .....</b>	27
4.1. LA SANTE .....	27
4.2. L'EDUCATION.....	28
4.3. L'HABITAT ET LES CONDITIONS D'HABITATION.....	29
4.4. LES AUTRES SERVICES SOCIAUX .....	30
<b>CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES .....</b>	32
<b>CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUTS.....</b>	33
6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES .....	33
6.2. OPPORTUNITES ET FORCES .....	33
<b>CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS .....</b>	37
<b>CONCLUSION .....</b>	38
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	39

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ADECOI	Projet d'Appui au Développement Communal et aux Initiatives Locales
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	Association des Parents d'Elèves
ASF	Association des Services Financiers
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	Centre Communal de Santé
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Circonscription Scolaire
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
FED	Fonds Européen de Développement
GV	Groupement Villageois
HZ	Hôpital de Zone
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PDC	Plan de Développement Communal
PDRT	Projet de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTT	Postes, Téléphone et Télécommunications
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SER	Service d'Entretien Routier
SERHAU	Société d'Études Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
USAID	United States of America Agency for International Development
USPP	Union Sous-Prélectorale des Producteurs

## INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et notamment de la consolidation de la décentralisation au Bénin, le Gouvernement avec l'appui de la Commission Européenne, a entrepris de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour une durée de trois ans, afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales. Ce programme s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- la formation pour le renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'appui – conseil aux nouvelles structures décentralisées,
- la communication et la mobilisation sociale ;
- et les études appropriées.

L'*«étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses»* s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dernier axe stratégique. Elle a consisté en la collecte des données de terrain sur les expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale aux fins de disposer d'un diagnostic des différentes communes, de recenser des données nécessaires à l'élaboration des monographies et d'appréhender l'organisation, la gestion et le développement des filières au niveau des différentes communes.

Ainsi, l'élaboration de la monographie de la commune de N'Dali devra favoriser le cadrage du domaine d'intervention de ladite commune dans le soutien au développement économique local. Elle présente à cet effet les caractéristiques essentielles de la commune, du point de vue de la situation géophysique et démographique et retrace l'évolution du peuplement, tout en donnant un aperçu de la situation des infrastructures socio-économiques et communautaires, de même que les contraintes et opportunités liées à la mise de tout programme de développement. Elle fournit également une évaluation des différents programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années.

De ce point de vue, il est mis à la disposition des différents acteurs locaux, notamment les élus locaux des éléments pour mieux affiner leurs stratégies de développement dans tous les domaines : éducation, santé, emploi, logement, aménagement du territoire, etc.

Mais la disponibilité de données statistiques de base n'est pas toujours évidente. A cela s'ajoute l'inaccessibilité aux rapports des différents services déconcentrés dans un contexte où l'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu en raison certainement de l'ambiance préélectorale qui a régné au cours de l'étude

Au total, pour une monographie économique, il manque de nombreuses données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la commune elle-même. La présente version doit donc être perçue comme provisoire, donc susceptible d'être améliorée.

## **CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE**

Anciennement appelé Dahomey, le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, situé sur le Golfe de Guinée. Il couvre une superficie de 114 763 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 6 769 914 habitants (INSAE, 2002). Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national, avec de vastes étendues inhabitées au Nord, tandis que les régions du Sud sont surpeuplées.

C'est dans ce cadre géographique que se situe la commune de N'Dali dont il importe de préciser les caractéristiques géographiques et démographiques, ces paramètres environnementaux qui sont d'ordres géophysique, socioculturel et économique et qui déterminent le mode de vie et de production des hommes.

### **1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF**

La commune de N'Dali est l'une des huit (8) communes du Département du Borgou dont elle se situe au centre, qui correspond à la partie Nord-Est de la République du Bénin. Elle est limitée au Nord par les communes de Bembéréké et de Sinendé, au Sud par les communes de Parakou et de Tchaourou, à l'Est par les communes de N'Dali et de N'Dali et à l'Ouest par les communes de Djougou et de Péhunco. Elle couvre une superficie de 3748 km<sup>2</sup> représentant 14,50 % de la superficie du département et 3,27 % de la superficie totale du Bénin. Son chef lieu (N'Dali centre) est situé à environ 56 km de Parakou (chef lieu du département du Borgou).

Le chef lieu de la commune est situé sur les Routes Inter-Etats N°2 et N°6 et constitue aussi un grand carrefour reliant N'Dali, Sinendé, Djougou, Malanville et Parakou. Cette position constitue un atout pour la commune dans le développement commercial et de transport puis dans les relations d'intercommunalité qui pourraient se développer avec les communes limitrophes.

#### *1.1.1 Le milieu physique*

De type soudano-guinéen, le climat de la commune de N'Dali se caractérise par une grande saison de pluies (avril à octobre) et une grande saison sèche (novembre à mars). La pluviométrie moyenne varie entre 1100 mm et 1200 mm pouvant descendre jusqu'à 900 mm. Le régime des vents est assez différencié suivant la latitude. Pendant la saison sèche, l'harmattan, vent chaud et sec, souffle du Nord-Est. Il est responsable de la baisse brutale de l'humidité relative (Hr) à compter du mois de Décembre. Cette localité du département du Borgou dispose d'un relief accidenté composé de plaines et de collines. Située à la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger et de l'Ouémé, la commune de N'Dali se caractérise par une vaste pénéplaine granito-gnéssique dont l'altitude s'élève de 4.91 m aux environs du 10° parallèle. La monotonie de cette plaine est sporadiquement rompue



par l'existence d'une série de collines orientées Nord-Sud. La partie ouest de la Commune de N'Dali est traversée par une bande d'élévation de collines dans la région de Tèmé et Kori.

Les principaux types de sols sont ferrugineux tropicaux. Ce sont des sols ayant une profondeur plus ou moins importante ; leur perméabilité et leur porosité sont généralement bonnes. Par contre, ils ont des réserves minérales et une acidité forte et une saturation réduite. Ces sols apparaissent comme le résultat d'une altération intense et profonde. Presque partout, ils manifestent une grande homogénéité physique. Les terres utilisables correspondent à des sols relativement profonds de 1 à 4 m généralement très bien drainés au moins sur 1 m de profondeur. On les rencontre en position de plateau, de sommet ou de haut de pente. Très cultivés, les sols sont sensibles à l'érosion avec d'importantes contraintes sur l'agriculture.

La végétation est composée de savanes boisées, arborées et arbustives. On y rencontre de forêts claires par endroits. Mais l'action de l'homme y a provoqué de profonds bouleversements, faisant naître une végétation « humanisée » caractérisée par la disparition de nombreux ligneux et des ressources fauniques. Les savanes arborées et arbustives saxicoles sont des formations qui occupent essentiellement les affleurements rocheux, aux sols peu évolués, graveleux et peu profonds. On note la présence des arbustes aux troncs minces à frondaison lâche et quelques arbres. Les espèces fréquentes sont : *Combretum nigricans*, *Detarium microcarpum*, *Gardenia erubescens* et *Gardenia ternifolia*. Les sols de ces formations soumises aux pressions humaines et aux contraintes climatiques sont confrontés au phénomène d'érosion de plus en plus accentuée.

Enfin, les champs et les jachères constituent un autre aspect de l'expression de l'action anthropique. Les sols, quoique peu profonds, sont très souvent riches en éléments minéraux et, par conséquent, sont favorables aux cultures telles que l'igname (*Dioscorea* spp), le sorgho (*Sorghum bicolor*), etc. Les espèces ligneuses rencontrées dans les champs et les jachères sont celles épargnées à cause de leur importance socio-économique. Il s'agit essentiellement du karité (*Vitellaria paradoxa*) et du néré (*Parkia biglobosa*). Les recrûs ligneux rencontrés très souvent dans les champs et les jachères sont : *Daniellia oliveri*, *Parinari curatellifolia* et *Pteleopsis suberosa*. La composition floristique de la strate herbacée varie avec l'âge de la formation. Les espèces dominantes sont : *Pennisetum polystachion*, *Indigofera* spp et *Tephrosia pedicellata*.

On rencontre dans la commune de N'Dali une forêt classée en tant que prolongement de la forêt classée de l'Ouémé supérieur

Le réseau hydrographique est caractérisé par deux affluents du fleuve Ouémé que sont : Okpara et Apro. La commune regorge également de nombreux petits cours d'eau très favorables à la pêche mais sous exploités jusqu'à ce jour.

### 1.1.2 L'organisation administrative

La commune de N'Dali regroupe 24 villages ou quartiers de ville et cinq (5) arrondissements que sont : N'Dali (06 quartiers), Sirarou (03 villages), Bori (05 villages), Gbégourou (05 villages) et Ouénou (05 villages).



*La Mairie de N'Dali*

La localité de N'Dali, outre l'administration municipale comprenant les bureaux de la mairie (avec une résidence pour le Maire), dispose de services publics déconcentrés de l'Etat tels que :

- la Recette Perception du Trésor Public,
- la poste,
- une antenne du Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA),
- le Service des Impôts,
- le Centre de Promotion Sociale (CPS);
- une Circonscription Scolaire (CS),
- une sous direction de l'élevage,
- une coordination communale de l'alphabétisation ;
- une division des TP
- etc.

La sécurité de la population et la libre circulation des personnes et des biens sont assurées par une brigade de gendarmerie. Cependant la criminalité est en train de prendre des proportions inquiétantes. Les coupures de routes se multiplient de jour en jour. La brigade de gendarmerie a pour cela besoin d'être renforcée aussi bien en personnel qu'en matériels.

Par ailleurs, les efforts de sécurisation de la population restent limités par la délinquance juvénile, la vindicte populaire, les excès de vitesse surtout par les conducteurs de véhicules dits « venus de France » causant des accidents de circulation, le dépôt d'essence à l'air libre, la recrudescence des cas de vol.

## **1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE**

L'analyse de la situation démographique fait référence à l'histoire du peuplement et aux indicateurs socio-démographiques.

### *1.2.1. L'historique du peuplement*

Dans le processus de peuplement, les Bariba semblent être les premiers, suivis des peulhs, puis des autres. Les populations venues de l'Atacora sont surtout à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture. Une partie constitue la main d'œuvre agricole pendant la saison des pluies et à la récolte du coton, y compris celle venue des pays voisins (Burkina Faso et Togo).

Le départ des populations de la commune pour d'autres lieux est surtout saisonnier, soit par le biais de la transhumance pratiquée par les éleveurs peulhs à la recherche de l'eau et du pâturage, soit à la recherche d'emploi en ville (Parakou) ou au Nigeria.

### *1.2.2. La situation social-démocratie*

La population de N'Dali, selon les données du recensement de 1992 est estimée à 45 334 habitants dont 22994 habitants de sexe masculin et 22340 de sexe féminin soit un taux de masculinité de 1, 03%. Au total, la commune compte 33 621 actifs agricoles dont 17 767 hommes et 15 861 femmes. On dénombre également 6 240 exploitations agricoles dont 5 923 dirigées par des hommes et 317 dirigées par des femmes.

La population est composée de 70% de jeunes de moins de 45 ans. Cette forte proportion de jeunes constitue un atout de développement pour la commune si ceux-ci sont fortement impliqués dans le processus de développement communal. C'est une population qui provient d'horizons divers.

Il n'est pas possible d'envisager la société sans parler des croyances qui imprègnent profondément tous les actes de la vie sociale. Certaines de ces croyances ont marqué l'histoire des peuples du Bénin, même si aujourd'hui des groupes sociaux, en rupture avec ces croyances ont adopté les religions "révélées" telles que l'Islam et la religion chrétienne. L'Islam constitue la religion dominante (49,5%) suivi des religions traditionnelles (14,6%). Les catholiques et les protestants représentent

respectivement 13,7% et 3 %. Cette diversité ethnique et religieuse confère à la commune de N'Dali une richesse cosmogonique.

La commune de N'Dali est composée en majorité de deux groupes sociolinguistiques : les Bariba (60%) et les Fulbés (22,5%). On note la présence d'une colonie non négligeable de "Otamari"(5,6%), de Yom Lokpa (3,8%), de Yoruba et de Dendi qui représentent respectivement 2,8 % et 1,9 %. D'autres ethnies sont aussi rencontrées dans cette commune mais à faible proportion ; il s'agit des Fon, des Adja, des Nagots et autres.

Les données collectées au recensement de 2002, notamment sur la population de la commune de N'Dali âgée de 10 ans et plus, permettent d'observer la structure matrimoniale suivante : 42,5% de célibataires, 51,3% de mariés, 0,9% de divorcés, 2,7% de veufs, 1,9% de séparés et 0,7% de personnes en union libre. La proportion de femmes mariées (58,4%) est plus élevée que celle d'hommes du même statut matrimonial (44,1%). La polygamie est un phénomène ancien qui caractérise la nuptialité de la population. Elle varie selon l'âge et résulte d'un certain nombre de normes socioculturelles. Aujourd'hui, le phénomène est en régression, mais perdure dans certaines localités selon la survivance des valeurs endogènes.

L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes contre 19,9 ans pour les femmes. En général, les femmes prennent pour maris des hommes plus âgés. En moyenne, l'écart d'âge est de quatre ans et varie en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion et du niveau d'instruction.

Ces tendances démographiques ont des répercussions sur le système socio-sanitaire, économique et culturel des régions méridionales du Bénin. Elles impliquent des actions, des ressources, des infrastructures et des orientations politiques soutenues.

Sur le plan migratoire, les chefs-lieux de commune se caractérisent par l'augmentation des agglomérations, due à un exode rural qui ne semble pas prêt à ralentir, en raison des conditions de vie très difficiles dans les campagnes, de plus en plus insupportables pour les jeunes générations. Le déficit d'hommes en milieu rural pourrait s'expliquer par les migrations internes d'hommes au sein de la commune vers son chef-lieu ou vers la ville de Parakou (capitale économique) du Septentrion ou d'autres horizons pour des raisons d'opportunités d'emplois dans le secteur moderne.

Pour les besoins de certains programmes de développement qui concernent des populations d'âges spécifiques, certaines fréquences ont été calculées au sein de la population résidente au Bénin. Il s'agit, selon les programmes, des groupes d'âges consignés dans le tableau suivant :

**Tableau I** : Groupes d'âges, cibles de programmes de développement

Groupe d'âges Utiles	Cible de :
0	Programmes de santé infantile
1-3	Programmes particuliers de santé des enfants
0-3	Programmes particuliers de santé des enfants (malnutrition, paludisme, diarrhée etc)
1-4	Programmes particuliers de santé juvénile
0-4	Programmes de santé infanto juvénile notamment le PEV
3-5	Programme de Pré scolarisation et de santé préscolaire
6-11	Programme de Scolarisation au primaire (groupe d'âges scolaires UNESCO)
6-14	Programme de Scolarisation au primaire (groupe d'âges scolaires selon la Législation Béninoise)
10-18	Programmes relatifs aux personnes adolescentes notamment la santé de la reproduction des jeunes
18 et +	Prévision pour les élections
55 et +	Prévision pour la retraite dans la Fonction Publique
15-49	Programme de santé de la reproduction des femmes
0-17	Prévision pour les enfants
0-8	Prévision pour la petite enfance
15-59	Promotion de l'emploi
60-79	Programme de prise en charge des personnes de troisième âge
80 et plus	Programme de prise en charge des personnes de quatrième âge

Ces structures sont caractéristiques de populations à forte fécondité, à forte mortalité et affectées par l'exode rural des personnes en âge de travailler. L'importance relative des effectifs féminins du groupe d'âges 15-59 ans dans tous les arrondissements indique que tous les arrondissements sont apparemment affectés par l'émigration sélective des hommes en âge de travailler vers les villes du Bénin et de la sous région du fait de l'insuffisance d'infrastructures économiques qui offriraient des opportunités professionnelles plus rémunératrices.

## CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE

L'organisation sociale de la commune de N'Dali s'articule autour de deux légitimités : le pouvoir traditionnel incarné par le Chef traditionnel et le pouvoir moderne régi par le Maire et le Conseil Communal.

### 2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL

Le pouvoir traditionnel est incarné par le Chef traditionnel de N'Dali qui officie avec l'appui des chefs de clans. Aujourd'hui, le pouvoir traditionnel est en régression, victime du modernisme, malgré les tentatives de récupération opérées à la faveur de la fête traditionnelle du 10 janvier de chaque année. Ainsi, la politique

nationale de valorisation des cultures locales entreprise depuis une quinzaine d'années a favorisé la dynamisation des structures endogènes.

Dans chaque village il existe un chef de terre, un chef de village et/ou un roi. Il existe des villages où le roi cumule le poste de chef de village. Le chef de terre dirige les cérémonies d'offrandes et d'installation des étrangers. Le roi incarne le pouvoir traditionnel hiérarchisé de l'ethnie Bariba et joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village.

Le pouvoir traditionnel est renforcé par les chefs de collectivités, les chefs de familles et les chefs féticheurs. Il existe également dans les villages des organisations paysannes et associatives telle que : les groupements villageois, les comités de crédit CLCAM, les comités de concertation, les comités de gestion des points d'eau, les associations de développement, les groupes d'animation culturelle et les organisations religieuses.

Les Baribas constituent le groupe socioculturel le plus important. Les chefs traditionnels et administratifs de village sont souvent issus de cette ethnie. Ils représentent donc une force dans la prise de décision dans les villages. La cohabitation entre les différentes ethnies n'a jamais posé de problèmes majeurs, sources d'affrontements ouverts et sanglants. L'ethnie majoritaire est Bariba. Elle est suivie des Fulfuldés, puis des migrants aussi bien agriculteurs, éleveurs (Otamari, Lokpa, Kotokoli) que commerçants (Nagot, Haoussa, Djerma).

## **2.2. LE POUVOIR MODERNE**

Le pouvoir moderne est représentée par l'Administration Communale subdivisée en trois paliers ou niveaux : la Mairie, l'Arrondissement et le village ou quartier de ville.

Jusqu'à ce jour, la composition des services fonctionnels est restée la même que celle héritée de l'ancienne Sous-Préfecture. Les différents services existent sous le nom de bureaux :

- Le Bureau du Maire ;
- Le Bureau du Secrétaire Général (SG) ;
- Le Bureau aux Affaires Générale et Domaniale (BAGD) ;
- Le Bureau aux Affaires Economiques (BAE) ;
- Le Bureau aux Affaires Financières (BAF) ;
- Le Bureau aux Affaires Sociales (BAS) ;
- Le Bureau aux Affaires Culturelles (BAC) ;
- Le Bureau Politique (BP) ;

- Le Bureau des Archives de Documentation et Information (BADI) ;
- Le Secrétariat Administratif (SA) ;
- Le Bureau de Transmission (BT).

Au dessus de cette organisation, se trouve le conseil communal composé des différents conseillers issus des élections communales. Il faut signaler que dans chaque arrondissement, il existe un chef d'arrondissement.

Le conseil communal est aidé dans ses tâches par un Comité Communal de Développement. Les actions de la commune sont appuyées par les structures déconcentrées de l'Etat, les projets et les ONGs.

La Mairie de N'Dali est mal dotée en ressources humaines. En effet, au plan académique, la plupart des chefs de bureau ont un niveau n'excédant pas généralement le CEP (Certificat d'Etude Primaire) à l'exception du maire, de ses adjoints et du Secrétaire général. Aussi, c'est un personnel très proche de la retraite et vieillissant. Une formation et dotation progressive de la commune en personnel compétent seraient alors le gage d'une dynamisation de l'administration communale.

Par ailleurs, la réhabilitation des bureaux des chefs d'arrondissement et la dotation de la mairie en matériel didactique et roulant sont nécessaires.

Les opportunités que pourraient saisir la commune sont fondamentalement l'existence des intervenants extérieurs et surtout des structures d'appui (ADECOTI, PRODECOM, Maison de la collectivité locale etc.)

### **2.3. LA FEMME DANS LA SOCIETE BAATONU DE N'DALI**

A l'instar de toutes les communes du Bénin, on observe une répartition sociale des activités économiques, liée au statut de la femme. En effet, à l'échelle familiale, les femmes doivent s'occuper des corvées d'eau et du ménage, tâches qui mettent en exergue la division sociale du travail dans la zone d'étude. Pour assumer leurs rôles, elles doivent travailler durement et longtemps, alors qu'elles disposent de très peu de ressources et d'opportunités.

De plus, avec une agriculture de subsistance, le revenu moyen des agriculteurs est si faible face à leurs charges qu'il leur est impossible d'assurer les dépenses de santé et de scolarité de leur progéniture. L'enfant évolue dans un environnement socioculturel et économique qui diminue ses chances d'aller à l'école et de bénéficier des soins de santé. Dès qu'une fille n'arrive pas à poursuivre ses études, elle est reconvertie le plus souvent dans le commerce. De façon générale, les filles qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'abandonnent, le font, non pas à cause des difficultés d'assimilation, mais à cause des difficultés économiques des parents.

Au total, deux éléments essentiels contribuent à apprécier le rôle des femmes dans la société baatonu : leur statut d'épouse et de mère et leur rôle dans la production de biens et services par rapport à la gestion de l'économie. Aujourd'hui, en investissant des sphères d'activités qui étaient réservées aux hommes dans la division traditionnelle du travail, elles sont plus impliquées qu'avant, dans la production des biens et des services.

Malgré le rôle économique qu'elle joue dans le développement, la femme a très peu accès au contrôle des ressources et bénéficie. Ses fonctions d'éducation des enfants, d'aide à son mari dans les travaux champêtres sont de ce fait rendues invisibles. Les revenus de la femme issus de ses activités lui permettent simplement de subvenir aux besoins quotidiens familiaux (épices, condiments, équipements ménagers), à son entretien (habits) et à celui des enfants (habits), frais de scolarité, préparatifs du mariage des filles. L'examen comparé des temps d'occupations journalières des femmes et des hommes met en exergue la surcharge d'activités des femmes.

### **CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES**

Les activités économiques de la commune de N'Dali se fondent notamment sur le secteur primaire et le développement de petites unités de production. Les activités économiques dominantes sont l'agriculture (74,2%) et le commerce et la restauration (18,9%).



*La CLCAM, une institution importante de mobilisation de l'épargne locale dans la commune de N'Dali*

Les activités économiques de la commune de N'Dali se fondent notamment sur le secteur primaire et le développement de petites unités de production. Ainsi, l'économie locale est dominée par l'agriculture et l'élevage qui emploient l'essentiel de la population active. Toute fois, une partie non négligeable de la population est occupée par le petit commerce et l'artisanat.



### 3.1. L'AGRICULTURE

Dans la commune de N'Dali comme partout au Bénin les paysans continuent à pratiquer l'agriculture sur brûlis avec des outils rudimentaires tels que la houe, le coupe-coupe, la hache etc. Ceci limite la production qui sert essentiellement à la subsistance des populations rurales. Les cultures vivrières dominent : l'igname, le maïs et le mil sont à la base de l'alimentation des populations de la commune. Le coton et l'arachide viennent en tête de liste des cultures industrielles.

L'agriculture est de type extensif sur brûlis caractérisée par de faibles rendements et une faible utilisation des techniques modernes de production. Les outils utilisés sont encore rudimentaires avec une faible utilisation de la culture attelée. Les cultures rencontrées sont les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes.

La population de la commune de N'Dali est essentiellement agricole. L'agriculture constitue alors la principale source de revenu pour la majorité de la population. Le travail est essentiellement manuel. Seuls quelques producteurs nantis utilisent la culture attelée ou la culture motorisée.

La fertilisation des sols se fait par usage d'engrais chimique ; donc la fabrication et l'utilisation des engrais organiques sont encore très peu développées dans l'agriculture.

Les grands types de cultures rencontrées sont :

- la culture vivrière (ignames, manioc, maïs, niébé, soja, le riz, sorgho),
- la culture de rente (coton, arachide, soja, manioc, riz), puis la culture maraîchère (Piment, gombo, tomate, légumes diverses etc....).

La production de tubercules et racines domine en terme de valeur. Elle est suivie de la production industrielle. En terme de valeur, les racines et tubercules occupent (58%) suivie de la culture industrielle (24%) et les céréales (15%). Dans le groupe des racines et tubercules, l'igname domine avec 72,39% de tonnage, suivie de très loin par le manioc 27,47% et la patate douce 0,18% de la production communale.

La production industrielle quant à elle est dominée par le coton et qui occupe dans ce groupe (86,7%) de tonnage. Il faut signaler que la production du coton a baissé ces dernières années à cause de la crise que traverse cette filière.

**Tableau II** : Production par campagne agricole

Spéculation	Production par Campagne agricole (en Tonnes)							Valeur (FCFA)	% valeur
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total		
Céréales	15935	18749	14668	18324	16305	17584	16928	1414646167	15%
Racines et tubercules	96414	85439	24039	108425	93859	118447	87771	5419635500	58%
Légumineuses	2269	1713	2127	1638	1178	2064	1865	303048750	3%
Coton industriel	14473	15991	13687	8303	8523	5002	10997	2180408833	24%
<b>Total</b>	<b>129091</b>	<b>121892</b>	<b>54521</b>	<b>136690</b>	<b>119865</b>	<b>143097</b>	<b>117560</b>	<b>9317739250</b>	<b>100%</b>

Source : PDC, N'Dali, 2005

Il faut signaler que la situation est préoccupante pour la commune de N'Dali s'agissant des produits comme les mangues, la papaye, l'anacarde, le bois et les noix de karité dont la contribution économique locale très importante n'est enregistrée nulle part. La commune devrait envisager dans un bref délai une évaluation de ce potentiel dans la perspective de la diversification des filières qui contribuent à l'économie locale.

D'autre part, il importe de souligner que l'agriculture est pratiquée à la fois par les femmes et les hommes. En effet, pour une superficie de 29 352 ha, au cours de la campagne 2000- 2001, les hommes ont occupé 25 857 ha contre 3 495 ha pour les femmes soit 11,9%.

Le tableau ci-dessous montre les superficies relatives occupées par les principales spéculations dans une perspective comparative entre hommes et femmes.

**Tableau III** : Principales spéculations agricoles par sexe dans la commune de N'Dali

Spéculations	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	% Total
Coton	4100	369	4469	8,3	15,2
Igname	6508	27	6535	0,4	22,3
Manioc	2655	352	3007	11,7	10,2
Céréales	10300	1524	11824	12,9	40,3
Autres cultures	2294	1223	3517	34,8	12,0
<b>Total</b>	<b>25857</b>	<b>3495</b>	<b>29352</b>	<b>11,9</b>	<b>100,0</b>

Source : PDC N'Dali, 2005

Comme on peut le lire dans le tableau, les femmes ont emblavé seulement 11,9% de superficies par rapport aux hommes qui en ont occupé 88,1%. Les spéculations de maraîchage, de production céréalière, les légumineuses et de manioc constituent

les domaines les plus embrassés par les femmes. Par ailleurs, elles sont quasiment absentes de la production de l'igname.

Une analyse du tableau montre que la production céréalière a occupé en 2000-2001 une superficie d'une proportion de 40,3 % pour une contribution moyenne en valeur estimée à 15%. Pour une occupation de 15,2% des superficies, le coton représente 20,48% de la production en valeur. Par contre, l'igname, principale spéculature du groupe des racines et tubercules a occupé 22,3% des superficies pour une contribution en valeur de 51,14% du total de la production agricole en valeur.

Une attention particulière devra alors être accordée à la production de l'igname qui occupe peu d'espace et joue un rôle important dans l'alimentation de la population et apporte une valeur très importante à l'économie locale.

Comme on peut le remarquer, l'agriculture constitue le socle du développement de la commune de N'Dali. Cependant, elle reste confrontée à plusieurs contraintes. Les problèmes liés au développement agricole dans la commune de N'Dali peuvent s'énoncer comme suit :

- Le faible encadrement agricole (faible effectif des agents d'encadrement) ;
- le faible écoulement des produits vivriers ;
- la faible maîtrise de l'eau pour le maraîchage ;
- l'appauvrissement des sols ;
- le surendettement des producteurs ;
- le retard dans le paiement des fonds du coton ;
- le taux d'intérêt élevé des crédits agricoles ;
- l'accès difficile aux crédits d'équipement.

En revanche certains atouts peuvent être exploités pour l'amélioration de l'agriculture de N'Dali. Il s'agit de :

- la disponibilité des terres cultivables ;
- l'aptitude des terres à la plantation fruitière ;
- le climat favorable à l'agriculture ;
- la disponibilité d'engrais organiques ;
- l'existence des cours d'eau ;
- la disponibilité permanente des produits agricoles ;
- l'existence de bas-fonds ;
- l'existence d'usine d'égrenage ;
- l'existence des retenues d'eau ;
- la maîtrise de technique de cultures attelées ;
- l'existence de plantation.

### **3.2. ELEVAGE ET PECHE**

L'élevage constitue la seconde activité mais très peu tournée vers un élevage économique. En effet, il est très peu développé dans la commune. Parmi les espèces élevées on peut citer les bovins, les caprins, les ovins, les porcins, les équins, les asins et la volaille. Avec un effectif estimé à 55 271 soit 10,43% de la production totale du Borgou, les volailles occupent la 1<sup>ère</sup> place dans la production animale de la commune et la 5<sup>ème</sup> place dans la production du Borgou. Le second rang dans la commune est occupé par les bovins dont le nombre s'élève à 25 317 têtes ce qui représente 6,99% de l'effectif total des bovins du département. Les ovins et les caprins occupent respectivement le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> rang au niveau de l'effectif du cheptel de la commune avec 12 264 têtes et 11 108 têtes soit 8,63% et 9,04% de la production totale du Borgou.

La commune compte en outre 797 têtes de porcins et 32 têtes d'équins. On dénombre par ailleurs 1615 bêtes de trait en 2000-2001 et 33 bêtes en embouche. L'analyse de ces chiffres permet conclure que la production animale de la commune de N'Dali reste à promouvoir. Si l'élevage est pratiqué dans tous les arrondissements de N'Dali, il n'en demeure pas moins qu'il existe des particularités relatives à chaque arrondissement quant aux espèces élevées comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau IV** : Les espèces élevées par arrondissement

Arrondissement	Bovins		Ovins		Caprins		Porcins		Volaille	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
N'Dali centre	3667	14,48	2048	16,70	2064	18,58	196	24,59	8467	15,32
Bori	8094	31,97	3455	28,17	2024	18,22	0	0	11780	21,31
Gbégourou	2479	9,79	1371	11,18	1362	12,26	83	10,41	7180	12,99
Ouénou	4061	16,04	2417	19,71	1934	17,41	169	21,20	7720	13,97
Sirarou	7016	27,71	2973	24,24	3724	33,53	349	43,79	20124	36,41
<b>Total</b>	<b>25317</b>	<b>100</b>	<b>12264</b>	<b>100</b>	<b>11108</b>	<b>100</b>	<b>797</b>	<b>100</b>	<b>55271</b>	<b>100</b>

Source : PDC N'Dali, 2005

En ce qui concerne les autres espèces animales, on peut signaler la pratique de l'apiculture mais très peu développée et dont la promotion pourrait contribuer véritablement à l'amélioration alimentaire mais aussi à l'économie locale. L'existence de plusieurs forêts constitue d'ailleurs un atout à la promotion de cette activité. Si l'élevage bénéficie de certains atouts tels l'abondance de pâturage en saison pluvieuse, l'existence d'épluchure et plantes fourragères, l'existence de retenues d'eau, la forte reproduction des animaux et l'existence de marché de bétail, il n'en demeure pas moins qu'il est fortement limité par certains problèmes à savoir :

- l'apparition périodique de certaines épizooties,
- l'insuffisance et l'étroitesse des couloirs de passage,
- la transhumance anarchique, les vols d'animaux,
- l'insuffisance de dépôts pharmaceutiques vétérinaires
- l'insuffisance des agents vétérinaires.

Le développement de ce domaine du secteur productif doit passer par la résolution de ces problèmes en saisissant les différentes opportunités et en utilisant les atouts disponibles en la matière.

S'agissant de la pêche, il faut dire qu'elle est très peu développée dans la commune malgré l'existence de retenues d'eau, de barrage, de cours d'eau et fleuve et de mares. Le sous secteur de la pêche est fortement limité par certain nombre de problèmes dont le manque de formation professionnelle, la pratique de la pêche avec des produits phytosanitaires et les pêches frauduleuses.

En conséquence, la majorité de produits halieutiques consommés est importée. Une valorisation des retenues d'eau pourrait permettre d'améliorer la contribution de cette activité à l'économie locale.

### **3.3. LE COMMERCE**

La commercialisation des produits agricoles et artisanaux se fait soit localement soit dans les marchés environnants. Vingt marchés périodiques servent à animer le commerce dans la commune de N'Dali. On y rencontre de petits revendeurs informels de produits vivriers et tissus à surface financière très limitée.

L'essentiel des activités commerciales se fait dans l'informel. Le répertoire des acteurs du commerce des départements du Borgou et de l'Alibori, édition 2002-2003 mentionne l'existence de trois établissements immatriculés au registre du commerce à raison de deux dans les activités de commerce général et d'un dans

celles du commerce des produits agricoles tropicaux. Ces trois établissements représentent moins de 1% des entreprises immatriculées dans le Borgou.

Un effort reste alors à faire pour la formalisation du commerce afin qu'il contribue à la fiscalité de la commune. Le flux des échanges est aussi orienté frauduleusement vers le Nigeria surtout pour les produits manufacturés. S'il existe assez de produits locaux commercialisables dans la commune de N'Dali, il est à noter que le développement de ce domaine du secteur productif est limité par certains problèmes notamment l'insuffisance d'infrastructures de marché, l'insuffisance de fonds de roulement, l'insuffisance de commerçants professionnels.

Aussi, le réseau routier ne facilite-t-il pas les échanges à l'intérieur de la commune. Environ 157 km de pistes de desserte rurale ont besoin d'être ouvertes ou aménagées pour permettre le désenclavement des localités.

Les cartes de perception réalisées dans tous les villages ont fait ressortir les éléments constitutifs du terroir :

- Terroir des habitations, de l'élevage des petits ruminants, de la volaille, des bœufs de trait et des infrastructures.
- Terroir des hameaux, zones de culture et aires de pâturage.

L'accès à la propriété et le statut foncier des terres est en pratique régi par le droit coutumier. Aujourd'hui avec la rareté des terres fertiles, l'acquisition des terres devient difficile.

Sur le plan économique, les populations mènent les activités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, de la transformation des produits agricoles, du petit commerce et de la cueillette. L'agriculture se pratique dans des zones plus ou moins éloignées des agglomérations. La démarcation entre zones de culture et zone de pâturage n'est pas nette. Cette mauvaise gestion du terroir est très souvent source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les finances locales de la commune de N'Dali sont caractérisées par une faiblesse des ressources. En effet, le budget de la commune est essentiellement un budget de fonctionnement. La commune éprouve d'énormes difficultés pour la mobilisation des ressources locales. Plusieurs causes expliquent cette situation notamment :

- le faible taux de recouvrement en matière de foncier bâti et non bâti, de patente et de licence,
- la faible exploitation des potentialités fiscales,
- l'absence des services d'impôts et du trésor au niveau de la commune,

- l'existence de plusieurs taxes improductives ou non recouvrées,
- l'incivisme.

A cette situation viennent se greffés l'indisponibilité de la subvention de l'Etat et le dysfonctionnement de l'administration communale qui se traduit par l'adoption tardive des budgets. Pourtant, la commune dispose de beaucoup d'atouts qui pourraient servir à améliorer ses finances locales ; il s'agit de l'existence de carrière exploitable, la possibilité de création de nouvelles taxes.

Quant à la capacité de mobilisation de l'épargne locale , il faut signaler que les revenus, selon qu'ils proviennent du coton ou des autres cultures ou produits commercialisés, sont surtout utilisés lors des cérémonies, l'habillement, la nourriture et les problèmes ponctuels. La destination des revenus ne prend pas toujours en compte les dépenses de renouvellement des facteurs de production.

La CLCAM qui finance ces dernières catégories de dépenses à travers les crédits de campagne à moyen terme, enregistre peu de dépôts dans les comptes. Dans certaines localités, c'est l'achat du bétail qui est considéré comme une banque du paysan.

### **3.4. L'ARTISANAT**

Les principales activités artisanales se résument en la forge, le tissage, la sculpture du bois, la couture et la maçonnerie. Sa forge qui semble être plus rémunératrice est réservée à une caste, les "Sekobou". Les produits forgés portent sur les outils agricoles et vendus localement sans difficulté. Cette activité contribue faiblement à l'économie locale. Il jouit de certains atouts comme la facilité d'acquisition des matières premières locales, l'existence des associations professionnelles.

Les problèmes qu'on y rencontre sont :

- l'insuffisance de formation professionnelle ;
- le matériel rudimentaire ;
- l'insuffisance de marché pour certains produits.



### **3.5. LA TRANSFORMATION**

La transformation est essentiellement pratiquée par les femmes. La transformation se fait soit individuellement soit en groupement avec l'appui de certains projets ou ONG. Les activités de transformation très couramment rencontrées dans la commune sont :

- la transformation de soja en fromage,
- la transformation du manioc en gari et tapioca,
- -la transformation du maïs en ses dérivées classiques (pâte, boisson, bouillie, etc.),
- la transformation de l'arachide en huile et galette,
- la transformation des amandes de karité en beurre,
- la transformation du néré en moutarde,
- Etc.

L'existence de matières premières de transformation et de certaines structures d'appui constitue des atouts et opportunités pour cette branche du secteur productif. Cependant, la promotion de cette dernière souffre de certains problèmes en l'occurrence, l'équipement de transformation rudimentaire et l'insuffisance de marché d'écoulement pour certains produits.

La transformation du soja en fromage, activité de transformation nouvelle, qui en même temps qu'elle contribue à l'amélioration de l'alimentation de la population pourrait être pourvoyeuse d'importantes ressources pour l'économie locale, mérite une attention particulière.

### **3.6. LE TOURISME**

Le tourisme est très peu développé dans la commune de N'Dali. Cependant, cette dernière dispose de sites touristiques potentiels en miniature parmi lesquels on peut citer :

- « sounon souroumani » de marégourou
- « les mares Fétiches kobi » de Ouénou et de Tamarou
- « Bio Boko » de Bounyérou qui abrite la lutte traditionnelle périodique
- « la forêt fétiche Nonisson » de N'DALI
- « Bona mêna », lieu où étaient alors exterminés les enfants dits "sorcières" à N'Dali,

- « yô Darou », lieu où aurait disparu tragiquement un cavalier avec son cheval en temps de guerre à N'Dali,
- « le site touristique » de Tamarou,
- le lieu fétiche « KERI » de N'Dali,
- « Sinanwinrayérou », lieu historique de ralliement en temps de guerres à N'Dali,
- « Dari kpérou » à Sawolou,
- « Lémanou » à N'Dali,
- « youmin worou », site du créateur de N'Dali.

Ces sites pourraient être aménagés et valorisés.

### **3.7. INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DE TRANSPORT**

La commune de N'Dali est traversée par deux Routes Nationales Inter Etats à savoir :

- la RNIE N°2 (Cotonou- Malanville) qui traverse N'Dali du Sud au Nord et qui constitue la seule route bitumée dont bénéficie la commune de N'Dali. Elle abritera un poste de péage à la hauteur de Sirarou, ce qui constituerait un atout pour la commune.
- La RNIE N°6 ( Ouaké-N'Dali- Nikki) en projet de bitumage.

A l'intérieur des arrondissements, de nombreuses pistes permettent de desservir les différents villages. Mais en général, elles sont défectueuses voire impraticables en saison pluvieuse. Par ailleurs, face à l'enclavement de certains villages, des ouvertures de pistes attendent encore d'être financées.

Le point des différentes pistes se présente comme suit :

- le tronçon Témé-Kori (8km) est de praticabilité difficile, nécessitant la construction d'ouvrages d'art.
- les tronçons Gbé gourou –Boko (16km), Bori -Darnon-Boko (45km), Sirarou-Gbé gourou (23km), Sakarou-Tépa (04 km) , Kori-Témé-Gbianso (18 km) et Témé- Ouénou (18 km) nécessitent des ouvertures.
- les pistes Koril-Sèrou (11km), Warikpa -Warigoura-Sontou (22km) et N'dali-TEBO (10 km) quant à elles attendent d'être aménagées.

Aussi, le transport en commun y est très peu développé. On dénombre dans la commune, une seule gare routière structurée opérationnelle au chef lieu de la commune. Les autres arrondissements en sont dépourvus en dépit du flux de

transactions très développées et entretenues par les transporteurs privés. La construction de gares routières dans certaines agglomérations de la commune et la réfection de celle existante au chef lieu constituent de ce fait une nécessité.

## **CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX**

La santé et l'éducation constituent les principaux secteurs sociaux qui bénéficient d'une attention particulière des différents acteurs dans la commune de N'Dali.

### **4.1. LA SANTE**

En matière de santé, la commune abrite neuf (9) centres de santé et six (6) unités villageoises de santé dont trois (3) fonctionnelles. On dénombre 84 lits d'hospitalisation et 26 lits de maternité. Les principales pathologies rencontrées dans la commune sont la méningite, le paludisme, la rougeole, le tétanos néonatal, la coqueluche, les maladies sexuellement transmissibles, la malnutrition, les anémies, les infections respiratoires aiguës, les traumatismes, la lèpre et le SIDA .

Ces centres en nombre insuffisant sont ainsi éloignés de la grande masse des populations habitant les plus petites agglomérations. La population a donc recouru aux tradithérapeutes et à l'automédication. Au 31 décembre 2005, la commune comptait 4 médecins, 38 infirmiers, 3 sage femmes et 1 technicien de laboratoire, situation en deçà du besoin réel. En somme, le secteur sanitaire de la commune de N'Dali est confronté aux problèmes ci-après :

- l'insuffisance des locaux et du personnel,
- l'insuffisance d'équipements adéquats,
- l'éloignement des centres de santé,
- l'éloignement des centres d'approvisionnement en produits pharmaceutiques,
- l'apparition périodique de certaines épidémies,
- la prévalence des IST notamment le SIDA.

Cependant, l'existence de tradipraticiens, de COGEC fonctionnels et de mutuelle de santé, la grande frange de population sensibilisée en hygiène constituent des atouts majeurs pour la promotion du système sanitaire.

## 4.2. L'EDUCATION

La commune de N'Dali dispose de 44 écoles primaires publiques et 1 école catholique, 4 Ecoles Maternelles, 4 Collèges d'Enseignement Général. On dénombre en 2003, 212 enseignants primaires dont 79 APE, 44 contractuels et 89 communautaires, et 15 professeurs dans les collèges en 2001-2002<sup>1</sup> alors qu'il est exprimé un besoin de 40 professeurs supplémentaires non satisfaits. Le taux de couverture en enseignants pour les collèges est de 27%. Pour remédier un tant soit peu à ce déficit, les écoles font appel à des vacataires ou des communautaires payés sur fonds propres des écoles et établissements.

Sur 241 classes à effectif pléthorique que comptent les écoles, 164 sont en matériaux précaires et 77 sont en matériaux précaires. Dans la commune de N'Dali, le taux brut de scolarisation estimé en 2002 est de 93,38% (111, 63% pour les garçons contre 73,97 % pour les filles) contre 67,15 % dans le Borgou et l'Alibori dans la même période<sup>2</sup>.

Le taux de redoublement dans les écoles de la commune de N'Dali est de 23,08% contre 22,47 % dans le Borgou/ Alibori. Ce taux est de 23,73% chez les filles contre 22,67% chez les garçons<sup>3</sup>. Selon les mêmes sources, les taux d'abandon en 2001-2002 sont de 3,02% pour la commune de N'Dali contre 7,12 % dans le Borgou/ Alibori. Dans les 3,02% , le taux d'abandon masculin représente 0,86% contre 6,39% chez les filles.

Quant à l'éducation des adultes, il faut signaler qu'il n'existe nulle part dans la commune de centres formels d'alphabétisation. Il n'existe que des centres d'alphabétisation initiale au nombre de 22 ouverts au cours de la campagne 2001-2002. Au cours de la même campagne, il y a eu au total 478 inscrits dont 324 hommes et 154 femmes avec aux termes un taux de réussite respectif de 94,98% et 95,45%.

Dans l'ensemble, il ressort que le système éducatif dans la commune de N'Dali souffre des problèmes ci-après :

- l'insuffisance des enseignants,
- l'éloignement des écoles,
- l'insuffisance des écoles maternelles,
- la déscolarisation des filles,
- les effectifs pléthoriques des élèves dans les salles de classe dus à l'insuffisance des salles de classes et des enseignants,
- le faible taux de personnes alphabétisées,

---

<sup>1</sup> SOPS/DDEPS- Borgou/ Alibori : annuaire statistique 2001-2002

<sup>2</sup> SSGI/ DPP/MEPS : Statistiques enseignement primaire année scolaire 2001-02

<sup>3</sup> SOPS/DDEPS- Borgou/ Alibori : annuaire statistique 2001-2002 & SSGI/ DPP/MEPS : Statistiques enseignement primaire année scolaire 2001-02

- l'insuffisance de formation au sein des communautés.

Mais l'existence d'une circonscription scolaire, l'existence des APE fonctionnelles, l'existence de structure d'appui en alphabétisation (coopération Suisse) et le fort taux d'enfants scolarisables constituent des atouts et opportunités que pourrait exploiter la commune pour l'amélioration du système éducatif.

### **4.3. L'HABITAT ET LES CONDITIONS D'HABITATION**

Les caractéristiques de l'habitation sont définies par le statut d'occupation des unités d'habitation et par la qualité des matériaux de construction. L'habitation au Bénin en général et dans la commune de N'Dali en particulier se caractérise par un degré élevé de vie en communauté comme le montre le niveau d'unités d'habitation se trouvant dans une concession. Dans la commune de N'Dali, 80 % des unités d'habitation sont concentrées dans les concessions. Les habitants de la commune de N'Dali habitent le plus et à 53% dans les propriétés familiales. Mais, de plus en plus, ils ont tendance à habiter dans leurs propres maisons (30,7). Très peu d'unités d'habitation habitées par des propriétaires disposent de titre foncier.

Source : PDC N'Dali, juillet 2005

L'environnement de la commune de N'Dali est fortement menacé par l'érosion et l'exploitation abusive des forêts. En effet, les exploitants forestiers venant d'ailleurs envahissent les villages de la commune et s'adonnent à la coupe des arbres avec la complicité de certains membres de la communauté et à l'insu des autorités locales. Dans les arrondissements et villages, les ouvertures de voies ne sont pas faites de manière à avoir des canalisations pour drainer les eaux pluviales et les eaux usées.

Malgré ces problèmes environnementaux, les terres de N'Dali sont favorables à la plantation des arbres fruitiers. L'opportunité majeure de cette zone est que de grandes fermes y sont installées.

Dans la commune de N'Dali, seul le chef lieu est loti mais les voies restent encore non réhabilitées. C'est ce qui explique l'absence des caniveaux et qui entraîne de ce fait les inondations et l'érosion surtout en saison pluvieuse. De même, le problème de gestion des eaux usées se pose avec acuité. Aussi, les latrines publiques sont-elles inexistantes ; en conséquence, les population défèquent à l'air libre.

Par ailleurs, l'inexistence à ce jour d'une structure appropriée de gestion des eaux et électricité dans toutes les arrondissements constitue un problème de ravitaillement en eau potable et en éclairage publique. Les problèmes qui se posent dans ce secteur sont :

- le déversement des ordures en plein air,
- le tarissement des puits dans tous les villages de la commune pendant la sécheresse,
- l'éclatement des maladies : choléra, diarrhées etc.

Des efforts restent à consentir pour améliorer l'hygiène et assainir le cadre des villages de la commune.

Les populations sont surtout concentrées dans les agglomérations ou villages. On dénombre des maisons en banco, en semi dur ou en dur en toit de tôles ondulées et des maisons en banco en toit de paille. La qualité du toit et /ou du mur est un signe du niveau de vie. Les maisons en dur avec toit de tôles ondulées sont rencontrées en majorité dans les grosses agglomérations (chefs lieux d'arrondissement et de commune).

Au niveau des hameaux, les éleveurs peulhs très mobiles et les immigrants à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture habitent des cases précaires à dominante ronde en banco et/ ou seco (herbe tressée) à toit de paille. La commune est généralement caractérisée par l'inexistence de plans de lotissement des agglomérations. En conséquence, la plupart des localités ne sont pas loties ; donc les voies restent encore non ouvertes toute chose qui favorise la construction anarchique et serrée dans les différentes agglomérations de la commune et explique en partie les constructions en matériaux précaires.

Par ailleurs, les immondices d'ordures derrière les cases, la défécation en plein air, l'érosion sous toutes ses formes, et la divagation des animaux rendent le cadre de vie insalubre et malsain au jour le jour et méritent une attention particulière.

#### **4.4. LES AUTRES SERVICES SOCIAUX**

Il existe dans toute la commune de N'Dali 55 puits à grand diamètre dont 6 tarissent en saison sèche et 10 non fonctionnels. Des 63 pompes hydrauliques, 26 sont à l'état de non fonctionnalité. Une adduction d'eau existe mais pas suffisamment étendue pour desservir tout le territoire de la commune. Le nombre d'abonnés en 2002 est de 130.

Au 31 décembre 2002, le taux de couverture en eau potable est estimé à 74,64% contre 71,13% dans le Borgou<sup>4</sup>. Quant au bétail, il bénéficie seulement de 05 retenues d'eau.

---

<sup>4</sup> Service Départemental de l'Hydraulique du Borgou

En somme, la commune manque encore sérieusement de l'eau potable surtout en saison sèche pendant laquelle la plupart des points d'eau tarissent.

En ce qui concerne l'électricité, il faut signaler que la population de N'Dali utilise les lampes tempêtes, les groupes électrogènes et moulins pour quelques nantis. Pire, dans ces conditions, la commune est faiblement ravitaillée en produits pétroliers.

La pré- électrification initiée en 1997 au chef lieu de la commune a échoué après quelques mois de fonctionnement par suite de mauvais recouvrement de fonds d'abonnement qui devraient servir à l'approvisionnement de gas-oil.

Le sport constitue la discipline la plus pratiquée par les jeunes de la commune de N'Dali. Les infrastructures sportives comptent un seul stade au chef lieu de la commune. En outre, il existe des orchestres traditionnels dans certains villages de même que les groupes folkloriques (têkê, sinsinnou, wourou, fokpai,..). Mais ces groupes sont très peu lucratifs.

Trois foyers de jeunes reçoivent les jeunes pour les manifestations de réjouissance. Tous les chefs lieux d'arrondissement n'en sont donc pas pourvus. Les problèmes les plus marquants de ces secteurs sont l'insuffisance d'infrastructures sportives et de centre de loisirs.

En matière de communication, la commune de N'Dali est faiblement couverte par les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication. Il est à signaler l'inexistence d'une radio communautaire, de cybercafé ni de bibliothèque communale. En conséquence, les populations sont sous- informées quant aux actualités locales. Cependant, quelques personnes ont accès à l'information grâce à la télévision nationale et aux chaînes de radio septentrionales, nationales et internationales.

Le réseau téléphonique public, très récent, existe au chef lieu de la commune de même qu'une radio de transmission à la mairie. en 2003, la commune ne comptait qu'un seul abonné en téléphone conventionnel qu'est le bureau de la poste sur un total de 2610 dans tout le Borgou. Des efforts restent donc à faire dans le domaine de la communication.

## CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

La notion de filières porteuses se rapporte à la promotion de l'économie locale. Ainsi, promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêts, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune. Tandis que la filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories : les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière et la création d'emplois.

Dans la commune de N'Dali, la situation des filières se présente comme suit :

Tableau V : Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons

Commune	Filières	Raisons
N'Dali	Coton	Majeure partie de la population - Filière la mieux organisée - Procure au moins un FCFA/kg à la commune
	Mais	Commerce le mieux développé de façon informel - Peut être vendu à la SOBEBRA
	Igname	Peut être exporté dans la sous région sous forme de cossettes ou de farine de cossettes
	Elevage des bovins/caprins	Les têtes de bovins et de caprins peuvent être vendus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune
	Karité	Il est exportable hors du Bénin pour la réalisation des produits cosmétiques - Il occupe la plupart des femmes

L'identification de la filière porteuse doit permettre de régler la nécessaire équation du QGRP : une quantité suffisante pour couvrir le marché (Q), un produit d'une qualité acceptable (Q), régulièrement disponible (R) et à un prix accessible et concurrentiel (P).

Tableau VI : Le choix de la filière porteuse de base

Commune	Filière levier	Raisons	Risques
N'Dali	Coton	Filière ancienne et organisée - Procure de l'argent aux producteurs et à la commune - Bonne qualité - Existence de marché	Malentendus entre les acteurs de la filière - Non réglementation par l'Etat dans les dérapages observés au sujet de l'exécution de l'accord cadre qui régit la filière - La subvention des pays occidentaux à leurs cotonculteurs - la politisation à outrance des organisations de producteurs de coton



La valorisation des filières porteuses passe par l'identification de mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation en vue de créer un cadre plus favorable à cet exercice.

Tableau VII : Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale

Commune	Ressources et instruments	Rôles des communes dans la mobilisation
N'Dali	Ressources humaines (forces créatrices des hommes), matérielles (infrastructures de transport, disponibilité des terres), les moyens de communication le climat favorable,	L'encadrement technique, le plaidoyer, la recherche de partenaires au développement de la filière, rôle d'informateur, d'incitateur, d'organisateur, de créateur d'environnement favorable et attrayant, cadre de concertation des producteurs, des transformateurs, des artisans.

## CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUTS

La commune de N'Dali reste confrontée à un certain nombre de contraintes, même si des atouts majeurs existent.

### 6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES

La commune de N'Dali reste confrontée à de nombreuses difficultés qui ont pour noms : absence de ressources humaines adéquates capables de décrypter en actions concrètes, les plans d'action élaborés et pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement. Les goulots d'étranglement portent également sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat.

### 6.2. OPPORTUNITES ET FORCES

Les atouts de la commune de N'Dali reposent sur la diversité des partenaires intervenant dans cette localité. Ces partenaires composés d'ONG nationales et internationales, de confessions religieuses et de structures déconcentrées de l'Etat animent la vie socio-économique.

Au titre desdits partenaires, on peut citer :

- **Organisation des populations** : les organisations sociales dans la commune sont de deux ordres à savoir les organisations traditionnelles et les organisations modernes. Les organisations traditionnelles sont formées

autour d'activités culturelles, sportives et d'entraide. Il en existe une multitude, presque dans tous les villages. Les organisations modernes sont celles d'intérêts économiques. Il s'agit des organisations paysannes (GV, UCP, GF, etc.), de l'association de corps de métier (commerçants de vivriers, bouchers, comités de gestion, etc.). Ces organisations à travers leurs activités dans la commune sont une vitrine où reflète la dynamique des villages et de la commune.

- **Les collectivités locales** : au niveau village, les chefs de village modèrent la vie socio-économique et culturelle. Les conseils de village et d'arrondissement ne sont pas encore élus et installés. Le chef d'arrondissement siège au conseil communal comme membre. Le Conseil communal et la commission communale de développement constituent des instruments précieux pour amorcer un développement local durable et entretenu, il suffit de leur donner toute la capacité requise pour concevoir, exécuter et évaluer les actions de développement
- **Les intervenants extérieurs** : le repérage institutionnel effectué au niveau des structures externes intervenant dans la commune a donné le chiffre de 53. Les institutions rencontrées sont des structures étatiques de développement, les projets et des ONG avec des activités diversifiées (formation, promotion de filières agricoles, aménagement de points d'eau, etc.) comme l'indique le tableau récapitulatif des intervenants extérieurs ci- après :

**Tableau VII** : Point des intervenants extérieurs dans la commune de N'Dali

<b>Organismes ou structures</b>	<b>Activités</b>	<b>Localité</b>
DERANA	Alphabétisation	Bori
PADEB	Projet de santé et de production animale et construction d'infrastructures d'hydraulique pastorale d'élevage et de commercialisation etc.	Toute la commune
GERED	Formation des agriculteurs sur la gestion des stocks alimentaires, conseil de gestion des exploitations agricoles, Appui aux femmes et aux producteurs	Bori, Gbégourou, N'Dali, Sirarou
AGeFIB	Construction de modules de classes	Bori, Ouénou, Sirarou
AGROP	Distribution des intrants, commercialisation du coton	Bori, N'Dali, Sirarou
Projet japonais	Construction de modules de classes	Bori
CRS	Formations des paysans	Bori, Ouénou
CARITAS	Forage de puits à grand diamètre	Bori, N'Dali, Gbégourou, Sirarou
PADEAR	Construction de latrines et citernes	Bori, N'Dali, Ouénou, Gbégourou, Sirarou
PSP	Sensibilisation sur la santé	Bori
CAPID	Formation des parents d'élèves dans la gestion des écoles	Bori, N'Dali, Ouénou, Sirarou
APEM	Protection de l'enfance malheureuse, lutte contre l'excision	Bori, Gbégourou
CARDER	Formation des GV et GF sur le maraîchage, l'agriculture, vulgarisation et appui aux OP	Bori, N'Dali, Ouénou, gbégourou
PAM	Aide alimentaire	Bori, Gbégourou
PDRT	Projet de développement des plantes à racines et tubercules	Bori, Ouénou, Sirarou
Projet manioc	Développement du manioc	Bori
PROSAF	Formation des femmes sur la santé familiale	Bori
CAB	Défense des droits des agriculteurs	Bori
CPS	Centre de promotion sociale	N'Dali
World Education	Education	N'Dali
VDP	Construction des infrastructures socio-communautaire	N'Dali
PROMIC	Appui aux AGR et création d'ASF	N'Dali, Ouénou, Sirarou
ADECOI	Appui à la commune	Bori, N'Dali, Sirarou,
GENDARMERIE	Sécurité	N'Dali
DOUANES	Perception des taxes douanières	N'Dali
SBEE	L'eau et l'électricité	N'Dali
POSTE	Télécommunication et traitement de courrier	N'Dali

<b>Organismes ou structures</b>	<b>Activités</b>	<b>Localité</b>
FENAPRA	Organisation de la filière coton	Ouénou
PAMR	Construction d'infrastructures	Ouénou
UGJAAFT	Appui aux femmes formatrices	Ouénou, Sirarou
PROSAF	Appui à la santé des populations	Ouénou
CCS	Couverture sanitaire	Ouénou
DDC (Coopération Suisse)	Appui aux producteurs et productrices, Co – gestion avec le personnel de santé, sensibilisation des femmes pour la pesée des enfants et alphabétisation.	Toute la commune
PADSA	Appui aux transformateurs et formatrices	Ouénou
PADSE	Appui aux exploitants agricoles pour le conseil de gestion	Ouénou
CRS	Appui aux femmes (crédit), Cantine scolaire	Ouénou, Gbégourou
PGTRN	Appui à la gestion des ressources naturelles	Ouénou
FORAG	Forage de puits à usage humain	Gbégourou
PISEA	-Production végétale – Transformation - Petit commerce	Gbégourou
PDFM	Culture du manioc	Gbégourou, Sirarou
DERANA	Alphabétisation	Gbégourou, Sirarou
IFESH	Formation des enseignants du primaire	Gbégourou
Projet songhai	Production de la semence améliorée de soja	Gbégourou
AVE	Appui à l'alimentation en eau potable	Sirarou
DEDRAS / UEEB	Appui des communautés à la construction et à la gestion des infrastructures	Sirarou
IRCOD	appui à la promotion de l'artisanat agroalimentaire	Sirarou
MCDI	Appui à l'hygiène en milieu scolaire	Sirarou
CBDIBA	Epargne et crédit	Sirarou
CIPEN	Epargne et crédit	Sirarou
CPCA	Appui à la promotion de la culture attelée	Sirarou
CREPA	Construction des latrines publiques	Sirarou
Centre orphelinat	Garde des orphelins	Sirarou
AL –HUDA	Construction de la mosquée	Sirarou

Les atouts de la commune de N'Dali résident également dans sa proximité avec le Nigeria, en tant que zone de forte production agricole (végétale et animale) avec la possibilité de desservir les marchés intérieurs et extérieurs

Il s'agit là d'opportunités immenses de commerce et d'échanges divers avec tous ces pays frontaliers.

## **CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

La Vision de développement de la commune de N'Dali est ainsi libellée: "en 2008, la commune de N'Dali est une commune prospère, phare, bien gouvernée, unie et où règne la paix". Au vu de cette vision, l'objectif global de développement tel que libellé est de «Débarrasser la commune des indicateurs primaires de pauvreté et la (commune) caractériser par un environnement sain, respectueux des principes de la bonne gouvernance »

Les objectifs spécifiques qui contribueront à l'atteinte de l'objectif global sont les suivants.

- promouvoir les activités de production et de transformation des produits agricoles
- Développer la production des cultures de rente
- Renforcer les infrastructures de commercialisation des productions animales et végétales
- Améliorer la couverture des services sociaux
- Garantir la paix sociale dans la commune
- Assainir le cadre de vie des populations
- Désenclaver les localités de N'Dali
- Développer et renforcer la capacité de gestion de l'administration communale et des structures de développement
- Améliorer l'accès des populations de la commune de N'Dali à l'information.

Cette vision stratégique sous-tend la nécessité de promouvoir l'économie locale qui constitue l'un des principaux créneaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales. Ainsi, sur la base des contraintes évoquées, les suggestions et recommandations suivantes sont faites :

## **CONCLUSION**

La présente monographie est fondée sur la nécessité pour la commune de N'Dali de connaître son rôle dans la promotion de l'économie, d'identifier les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation et d'appréhender les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale.

De nombreux goulots d'étranglement doivent être levés. Ces goulots portent sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat vers la commune et l'absence de cadres compétents pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement.

Aujourd'hui, la promotion de l'économie locale constitue l'un des principaux créneaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales. Sur cette base, il importe de

- Recruter des techniciens pour appuyer la mairie dans la mise en oeuvre du PDC et la documentation des statistiques communales ;
- Sensibiliser les acteurs étatiques en vue d'une meilleure délégation des pouvoirs des services déconcentrés vers les communes.

## BIBLIOGRAPHIE

- A.C.P/C.E: « La crise urbaine », *Le courrier* n° 131, Janvier-Février 1992, pages 49 à 77.
- Banque Mondiale : Rapport annuel 1993, Washington DC, 1993, 278 pages.
- Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde : La pauvreté, Washington DC, 1990.
- BOISMENU (I.) Développement urbain participatif au Bénin: une étude pour agir, GRET/Ministère de la Coopération, Saint Etienne, 1997, 224 pages.  
(Sous la coordination de) :
- C.R.I.D: Un monde solidaire : comprendre pour agir, Syros, Paris, 1996, 207 pages.
- CTA L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier, 2004
- DAT/MEHU Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire, Août 2005
- ENDA-TM et PNUD: Les initiatives locales de développement en milieu urbain ouest africain : Rapport des études de cas réalisées dans le cadre du programme ILMU/LIFE, Dakar, 1996, 420 pages.
- GALBRAITH (J. K.): Anatomie du pouvoir, Seuil, Paris, 1985, 186 pages.
- GENY (P.), WAECHTER (P.) et YATCHINOVSKY (A.) (Sous la direction de): Environnement et développement rural: guide de la gestion des ressources naturelles, Frison-Roche, Paris, 1992, 418 pages.
- GERAM Conseil Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora, Annexe, novembre 2002
- HENRY (P. M.) : Pauvreté, progrès et développement, L'harmattan/ UNESCO, Paris, 1990, 330 pages.
- LALLEYE Mouftaou Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE), Déc. 2002
- Ministère des Finances Livre blanc sur la fiscalité, avril 1998
- Ministère des Finances Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, janvier 2003
- Mission de Décentralisation Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Oct. 2005
- Mission de Décentralisation Le Guide du Maire, Octobre 2005

- N'Dali Plan de Développement Communal, juillet 2005.
- PADSA II Bénin Analyse des Filières. Deux composantes,
- P.G.U : La lutte contre la pauvreté à Dakar: Vers la définition d'une politique municipale, Série Documents de Politique, Accra, 1995, 157 pages.
- P.N.U.D : Rapport sur le développement humain au Bénin 1998, Cotonou, 1998, 247 pages.
- SONGHAI (Centre) L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
- SONGHAI (Centre) L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières